



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD DE SEINE

Département
Des Hauts de Seine

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2010

Nombre de Conseillers
en exercice.....46

Par suite d'une convocation en date du 04 février 2010, les membres composant le Conseil communautaire Sud de Seine se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Ancienne Mairie à Bagnoux à 20h00 sous la présidence de M. Pascal BUCHET – Président.

Objet : PV Analytique

ETAIENT PRESENTS :

Mme AMIABLE, M. BUCHET, Mme MARGATE, M. KALTENBACH, M. WALDTEUFEL, Mme PICARD, M. ALLAIN, M. DUMAS, Mme PIVIN, M. MENSAH, Mme HOURS, M. RIAHI, M. METAIS, M. DELISLE, Mme BEKIARI, M. SEYLER, Mme POTVIN, M. CALICE, M. ALEXANIAN, M. CORMIER, Mme CORDESSE, M. KOEHLIN, Mme GHIATI, M. ZANOLIN, M. JEROME, Mme POIRIER, Mme MEKER, Mme SOMMIER, M. BERGER, Mme QUILLERY, M. Serge KEHYAYAN, M. GUILMART, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme DARVES-BORNOZ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUDJENAH	à	Mme AMIABLE
Mme RAKOFF	à	M. KALTENBACH
M. DORMOIS	à	M. WALDTEUFEL
M. OLIVEIRA	à	Mme PICARD
M. COLLET	à	M. CALICE
M. DUBUT	à	M. SEYLER

ABSENTS EXCUSES :

M. LAFON	Mme BEKHALED
M. LUTAUD	M. Georges KEHYAYAN
M. LEHOUX	M. NAPOLEONE

Certifié publié

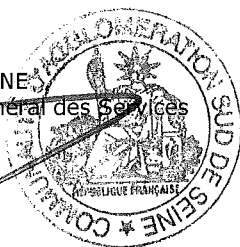
19/02/2010

Pour le Président et par délégation

1 / Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi de l'article L. 5211-1), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 / Mme MEKER est désignée pour remplir ces fonctions.

Yves PENVERNE
Directeur Général des Services



3 / APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009,

4 / A entendu le rapport relatif aux décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation :

1 / Décision (66/2009) portant approbation d'un contrat avec la société SLG pour l'installation de distributeurs automatiques de boissons et confiseries à la piscine de Clamart ; la société s'engage à reverser 15% du chiffre d'affaire public sur une durée de 2 ans,

2 / Décision (76/2009) portant approbation d'un contrat de cession avec la société « Nous productions » pour le concert de « Nosfell » au Conservatoire de Clamart le 16 janvier 2010, pour un montant de 4 220€ TTC,

3/ Décision (80/2009) portant approbation d'un avenant n°2 au marché relatif à l'élaboration d'un Projet Territorial de Développement Durable pour prolonger d'une durée de 2 mois la prestation du Cabinet RAMBOLL Management ; le montant initial du marché reste inchangé,

4 / Décision (81/2009) portant fixation d'un contrat de mise à disposition temporaire de matériel d'œuvre musicale avec la société GERARD BILLAUDOT Editeur SA pour le conservatoire de Malakoff, pour un montant de 254,89€ HT,

5 / Décision (82/2009) portant approbation d'un contrat de prêt avec la Banque Commerciale pour le Marché de l'entreprise ; le montant de l'emprunt s'élève à 4 200 000€,

6 / Décision (83/2009) portant création d'une régie d'avance pour le fonctionnement du service de l'Accueil Municipal et Information pour la Recherche d'Emploi (AMIRE) de Malakoff,

7 / Décision (84/2009) portant modification du contrat de location entretien d'une machine à affranchir pour la Sud de Seine avec la société NEOPOST, pour un montant annuel de 24€ TTC pour une durée de 4 ans,

8 / Décision (85/2009) portant approbation d'un marché pour la réalisation d'un Bilan Carbone « Patrimoine et Service » avec la société ECOACT pour un montant de 39 075€ HT,

9 / Décision (01/2010) portant approbation d'un marché de fournitures de bureau et de matériels administratifs ; il s'agit d'un marché à bons de commande,

10 / Décision (02/2010) portant approbation d'un marché de fournitures d'instruments de musique avec les sociétés :

- lot n°1 piano : FRANCE PIANO
- lot n°3 percussions : WOODBRASS
- lot n°4 : instruments électro-acoustiques : WOODBRASS
- lot n°5 : cordes : ALIENOR
- lot n°6 : bois : WOODBRASS
- lot n°7 : cuivres : WOODBRASS

Il s'agit d'un marché à bons de commande,

11 / Décision (04/2010) portant approbation d'un marché relatif à l'animation de 4 ateliers « entretiens d'embauche » et 9 ateliers « lettres de motivation » avec M. Alexandre GINOYER, pour un montant de 3 000€ HT,

12 / Décision (08/2010) portant fixation d'un droit d'entrée pour les spectacles des 19, 20 et 21 mars 2010 au conservatoire de Malakoff dans le cadre du Printemps des poètes.

5 / DECIDE à l'unanimité de verser une aide aux associations humanitaires suivantes afin de venir en aide aux populations d'Haïti victimes du tremblement de terre :

- la Croix Rouge : 3 500 €
- l'UNICEF : 3 500 €
- le Secours Populaire : 3 500 €

6 / APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions) les 58 actions présentées et annexées à la délibération, le budget, le planning et le temps de travail, ainsi que le document du programme d'actions rédigé par le cabinet Ramboll,

PRECISE que le budget 2010 prévisionnel de ces actions s'élève à 215 000 €.

7 / APPROUVE à l'unanimité le versement de la subvention suivante :

- 19 000 € à la société 3F pour la mise en place de 5 colonnes enterrées pour le stockage des déchets ménagers (ordures ménagères et du tri sélectif) 1/7, rue Marie Nodier à Fontenay-aux-Roses.

8 / APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés passé avec la société SITA,

PRECISE que cet avenant n°1 a pour objet de remplacer certains indices utilisés dans la formule de révision.

9 / APPROUVE à l'unanimité les termes de l'avenant n°2 au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés passé avec la société SITA,

PRECISE que cet avenant n°2 a pour objet d'augmenter le nombre de passage des bennes de collecte des déchets et d'augmenter le nombre de bacs de collecte mis en service,

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

10 / APPROUVE à l'unanimité le lancement de la procédure de marché public d'appel d'offres pour le curage de canalisations situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

APPROUVE le cahier des charges et toutes les pièces afférentes,

AUTORISE le Président à signer ce marché lorsque la Commission d'appel d'offres aura désigné la société attributaire

PRECISE qu'il s'agit d'un marché à bon de commande d'un montant de 200 000 € HT minimum et 700 000 € HT maximum.

11 / APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental avec le Département des Hauts de Seine et du Protocole pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux avec la SEVESC.

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

12 / APPROUVE à l'unanimité les termes des conventions avec chacune des quatre communes membres de la Communauté d'agglomération Sud de Seine relatives à des prestations réalisées par les communes en faveur des services de l'emploi, transférés au 1^{er} janvier 2010.

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

13 / APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention relative au Pacte pour l'emploi, le développement économique et la formation proposé par la Région Ile de France.

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

14 / APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention relative au programme PLATO Vallée Scientifique de la Bièvre sur le territoire de Sud de Seine avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts de Seine.

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

15 / APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la commune de Fontenay-aux-Roses pour la mise à disposition d'un agent communal exerçant pour partie ses fonctions pour le conservatoire de musique et de danse de Fontenay-aux-Roses.

AUTORISE le Président à le signer pour le compte de la Communauté d'agglomération Sud de Seine.

16 / APPROUVE à l'unanimité en faveur de tous les usagers, tous les jours du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2010 inclus, le tarif exceptionnel de 1 euro pour l'entrée à la piscine de Fontenay-aux-Roses afin de faire découvrir le nouvel aménagement de cet équipement.

17 / PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2010

18 / FIXE à l'unanimité les attributions de compensation prévisionnelles suivantes :

- Bagneux : 10 576 916 €
- Clamart : 7 060 286 €
- Fontenay-aux-Roses : 3 494 268 €
- Malakoff : 9 035 585 €

PRECISE que leurs montants résultent du calcul suivant :

Communes	Produit fiscal de référence 2004	Rôles supplémentaires de 2004 perçus entre 2005 et 2008	Rôles supplémentaires de 2004 perçus en 2004 (notifiés à Sud de Seine en 2009)	Rôles supplémentaires de 2004 perçus en 2006 (notifiés à Sud de Seine en 2009)	Rôles supplémentaires de 2004 perçus en 2009 (notifiés à Sud de Seine en 2009)	Régularisation des rôles supplémentaires (notifiés à Sud de Seine en 2009)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(3)*5+(4)*5+(5)*5
BAGNEUX	13 051 697,00 €	171 427,00 €		70 460,00 €		352 300,00 €
CLAMART	11 948 533,00 €	91 169,00 €	4 841,00 €	42 524,00 €	10 754,00 €	290 595,00 €
FONTENAY	5 633 759,00 €	182 411,00 €				
MALAKOFF	11 634 678,00 €	166 549,00 €				
TOTAL	42 268 667,00 €	611 556,00 €	4 841,00 €	112 984,00 €	10 754,00 €	642 895,00 €

La séance est levée à 22h40.

Le Président



Pascal BUCHET

